



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement
en charge de France 2030

Paris, le 17/11/2025

Le Secrétaire général

Dossier suivi par Pascal GAUTIER
contre-expertise@pm.gouv.fr
Réf : ML/PG/n°367

Avis 2025-n°162

<u>AVIS DU SGPI</u>	
Projet de Nouvel Hôpital de Blois	
Ministères concernés :	Ministère de la Santé
Date de réception du dossier :	18 mars 2025
Date du rapport ESE :	27 octobre 2025
<u>SYNTHESE DE L'ÉVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE</u>	
Coût total du projet examiné (Financement État selon le décret 2013-1211)	278 M€ pour l'ensemble du projet
Principaux bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">- Construction nouvelle- Rénovation du site / Réorganisation
Dimensionnement	<ul style="list-style-type: none">- 600 lits HC
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- Durée des travaux : 10 ans- Date de démarrage des travaux : 2025
Projet déclaré à l'inventaire	<ul style="list-style-type: none">- Oui

1. Contre-expertise réalisée

Le SGPI a nommé pour mener cette contre-expertise trois contre-experts pour leurs compétences après avoir préalablement vérifié leurs déclarations d'intérêt et leur validation au comité d'agrément.

Le SGPI a transmis le dossier initial aux contre-experts le 2 avril 2025, complété d'éléments en réponse aux questions qu'ils ont posées au porteur de projet.

L'instruction du dossier a été ralentie à la demande de l'ARS Centre-Val de Loire pour tenir compte d'une actualisation du dossier consécutive à un changement au sein de l'équipe de direction de l'hôpital de Blois.

Néanmoins, le dossier soumis à la contre-expertise présente encore des faiblesses importantes, notamment concernant les projections financières de l'établissement et dans une moindre mesure les choix capacitaires.

Les conclusions du rapport de contre-expertise m'ont été présentées par les contre-experts le 27 octobre 2025.

2. Avis du SGPI

Le projet porté par le CH de Blois est l'aboutissement de réflexions menées par l'établissement depuis 2016. Il consiste en la construction d'un nouveau bâtiment et la restructuration d'un bâtiment existant afin d'offrir un ensemble cohérent répondant aux besoins d'évolution organisationnelle et de modernisation d'un bâti vieillissant et vétuste (le site principal a plus de 40 ans). Il a pour objectifs principaux :

- Le regroupement de l'ensemble des services MCO du CH de Blois en lieu et place des bâtiments morcelés actuels,
- Le regroupement de l'activité ambulatoire,
- Le rapprochement des activités de maternité, pédiatrie et néonatalogie sur un même niveau,
- La proximité du bloc obstétrical avec le bloc opératoire.

Compte tenu des caractéristiques démographiques du bassin populationnel adressé par le CH de Blois, les objectifs portés par le projet médical, associé au projet bâtimentaire semblent pertinents. Il priorise quatre filières : la cancérologie / les urgences neuro cardio-vasculaires / la santé mentale / la gériatrie.

Les prévisions d'activité retenues dans le cadre du projet en médecine et en chirurgie semblent cependant fragiles et optimistes. Une attention toute particulière doit être portée à l'évolution de l'hospitalisation de jour de médecine qui semble volontariste mais sans fondement médical suffisamment documenté. La situation de la gériatrie appelle par ailleurs à une réelle vigilance. Cette activité correspond à un réel besoin mais son fonctionnement est aujourd'hui en grande difficulté, faute de ressources médicales.

Si le coût global du projet immobilier n'appelle pas de remarques particulières, un manque de cohérence entre l'organisation des plateaux d'hospitalisation et les maquettes organisationnelles est souligné. Par ailleurs, la localisation de l'internat, comme la politique de stationnement appellent à une nouvelle réflexion. Enfin, les espaces vides et donc disponibles au sein de l'IGH en fin de projet doivent faire l'objet d'un complément d'analyse.

Si la situation financière initiale de l'établissement apparaît saine, les projections correspondantes sont insuffisamment décrites et analysées. Il s'agira d'affiner et de compléter un PGFP pour pouvoir disposer de trajectoires financières précises sur les indicateurs habituels, en y intégrant les résultats 2024. Le plan d'efficience devra également être détaillé et argumenté.

En conclusion, le SGPI rend un avis favorable sur ce projet compte tenu de la nécessité à rénover rapidement cet établissement. Cet avis est assorti de réserves compte tenu des manques relevés du dossier. Il recommande principalement :

- Une actualisation des projections d'activités et du capacitaire correspondant ;
- Un ajustement du programme immobilier pour tenir compte des différentes remarques des contre-experts ;
- Produire un PGFP détaillé et argumenté ;
- Préciser la gouvernance du projet.


Géraldine LEVEAU